



SON SOUTERRAIN D'EXCEPTION

**DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
14 DÉCEMBRE 2023**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 22/12/2023  
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 22/12/2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

# CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 14 Décembre 2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**Présents :** BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés avec pouvoir :** FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

**Secrétaire de séance :** RENAUDIN Magalie

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023DEC-01	ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023	Adopté à l'unanimité
2023DEC-02	BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2	Adopté à l'unanimité
2023DEC-03	BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	Adopté à l'unanimité
2023DEC-04	BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3	Adopté à l'unanimité
2023DEC-05	PRESTATION PAIE - RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE CGD 85	Adopté à l'unanimité
2023DEC-06	APPLICATION INTRAMUROS	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

**N° : 2023DEC-01**

**Nombre de membres**

**En exercice : 13**

**Présents : 10**

**Date de la convocation : 08/12/2023**

**Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE 09 NOVEMBRE 2023**

Le 14 Décembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, Salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :** BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés avec pouvoir :** FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

**Secrétaire de séance :** RENAUDIN Magalie

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Novembre 2023 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 8 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 Novembre 2023.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.**

Magalie RENAUDIN  
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER  
Maire de PETOSSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

N° : 2023DEC-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 08/12/2023

Objet de la délibération : **BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le 14 Décembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, Salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés avec pouvoir : FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 2 de l'exercice 2023, sur le Budget Principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section d'investissement pour la réintégration des frais d'études de voirie et de travaux de rénovation de l'école dans les comptes de travaux correspondant, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
21312 - CHAP 041	Bâtiment scolaire	+ 54 000 €	
2151 - CHAP 041	Travaux de voirie	+ 15 000 €	
2031 - CHAP 041	Frais d'étude - Voirie		+ 15 000 €
2031 - CHAP 041	Frais d'étude - Travaux école		+ 54 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOPTE**, à l'unanimité, la décision modificative n°2 sur le Budget Principal tel que proposée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Magalie RENAUDIN  
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER  
Maire de PETOSSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

N° : 2023DEC - 03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 08/12/2023

Objet de la délibération : **BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » 3 - DÉCISION MODIFICATIVE**

Le 14 Décembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, Salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés avec pouvoir : FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 1 de l'exercice 2023, sur le Budget Lotissement « Les Vignes » T3, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour la comptabilisation des stocks de fin d'année, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
71355/042	Terrains aménagés - Stock final		+ 35 000,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés		- 35 000,00 €

**INVESTISSEMENT**

3555/040	Terrains aménagés - Stock final	+ 35 000,00 €	
1641	Emprunt		+ 35 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 sur le Budget du Lotissement « Les Vignes » T3 tel que proposée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Magalie RENAUDIN  
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER  
Maire de PETOSSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

**N° : 2023DEC-04**

**Nombre de membres**

**En exercice : 13**

**Présents : 10**

**Date de la convocation : 08/12/2023**

**Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Le 14 Décembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, Salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :** BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés avec pouvoir :** FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louisette à RENAUDIN Magalie

**Secrétaire de séance :** RENAUDIN Magalie

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 3 de l'exercice 2023, sur le Budget Principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section de fonctionnement, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
64131	Rémunération du personnel non titulaire	+ 2 000 €	
73223	DMTO		+ 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 sur le Budget Principal tel que proposée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Magalie RENAUDIN  
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER  
Maire de PETOSSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

**N° : 2023DEC-05**

**Nombre de membres**

**En exercice : 13**

**Présents : 10**

**Date de la convocation : 08/12/2023**

**Objet de la délibération : PRESTATION PAIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CGD 85**

Le 14 Décembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, Salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :** BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés avec pouvoir :** FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

**Secrétaire de séance :** RENAUDIN Magalie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par une Convention avec le Centre de Gestion de la Vendée, pour la prestation de confection de la paie des agents et des indemnités des élus. Celle-ci devait se terminer le 31/12/2025.

Dans le cadre des évolutions législatives et règlementaires liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et de la sécurisation des procédures, la convention relative à la prestation « paie » doit être mise à jour. De ce fait, afin de poursuivre la collaboration avec le CDG 85, celle-ci doit être résiliée au 31/03/2024 et une nouvelle doit être signée.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 01/04/2024 et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 Décembre 2028 (date limite).

Considérant la nécessité de poursuivre la collaboration avec le CDG 85 pour la prestation « paie », le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention d'Adhésion pour la prestation « paie » avec le Centre de Gestion de la Vendée,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2024 de la commune.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.**

Magalie RENAUDIN  
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER  
Maire de PETOSSE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

**N° : 2023DEC-06**

**Nombre de membres**

**En exercice : 13**

**Présents : 10**

**Date de la convocation : 08/12/2023**

**Objet de la délibération : APPLICATION INTRAMUROS**

Le 14 Décembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, Salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :** BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés avec pouvoir :** FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie  
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure  
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

**Secrétaire de séance :** RENAUDIN Magalie

Mme Magalie RENAUDIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les modalités d'application et d'adhésion du service INTRAMUROS.

Les administrés peuvent télécharger cette application qui concerne leur commune et ainsi recevoir les informations générales, les alertes, tous les renseignements importants de la vie quotidienne.

Les associations auront un accès, ainsi elles pourront communiquer leurs évènements.

Cette application est utilisée entre autres par des communes avoisinantes satisfaites.

Le contrat est proposé pour 1 an, reconduit tacitement et automatiquement jusqu'à 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, au tarif mensuel de 20 € HT soit 24 € TTC (avec une période d'essai gratuite de 3 mois).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion à l'application INTRAMUROS,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.**

Magalie RENAUDIN  
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER  
Maire de PETOSSE

